

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

②

**N° 82 01762**

---

⑤④ Dispositif de protection contre les agressions pour les passagers situés à l'avant d'un véhicule.

⑤① Classification internationale (Int. Cl.<sup>3</sup>). B 60 R 27/00; G 08 B 15/00.

②② Date de dépôt ..... 2 février 1982.

③③ ③② ③① Priorité revendiquée :

④① Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 31 du 5-8-1983.

---

⑦① Déposant : ETEVE Jean. — FR.

⑦② Invention de : Jean Eteve.

⑦③ Titulaire : *Idem* ⑦①

⑦④ Mandataire : A. Roman,  
35, rue Paradis, 13001 Marseille.

L'objet de l'invention concerne un dispositif de protection contre les agressions pour les passagers situés à l'avant d'un véhicule.

5 Il est destiné à assurer la sécurité des chauffeurs contre toute agression de la part de passagers transportés sur les sièges arrière.

10 Il n'existe à ce jour aucun moyen efficace permettant de neutraliser physiquement l'auteur de l'agression et d'assurer en même temps une signalisation extérieure d'alarme, le tout sans risquer de blesser l'agresseur.

15 Le dispositif suivant l'invention supprime ces inconvénients en permettant l'isolement complet de la partie du véhicule occupée par le chauffeur, l'immobilisation des passagers arrière en même temps que le déclenchement d'un système d'alarme combiné avec le verrouillage des portes arrière et éventuellement l'émission d'un gaz neutralisant.

20 Il est constitué par la combinaison d'un vérin horizontal conjugué avec un vérin vertical actionnés par pression pneumatique avec un déclenchement par traction de tirettes et d'un ensemble verrouilleur signalisateur sonore ou visuel ou encore émetteur de gaz de défense.

Sur les dessins annexés, donnés à titre d'exemple non limitatif, d'une des formes de réalisation de l'objet de l'invention :

25 La figure 1 représente l'ensemble pneumatique de commande.

La figure 2 est une vue en perspective de l'écran séparateur.

30 La figure 3 montre le déploiement du cloisonnement vu en élévation.

La figure 4 est une vue d'ensemble représentant une application du dispositif.

35 Le dispositif est constitué par un vérin pneumatique horizontal 1 avec chambre de compression 2 et butée réglable 3. Une commande 4 assure l'admission du fluide sous pression.

La tige 5 est coudée 6, à sa sortie du vérin let forme support du vérin vertical 7 avec butée de réglage 8 et chambre de compression 9.

Sous l'effet de la pression, la tige 5 se déplace dans le sens de la flèche A et le vérin 7 se déplace verticalement dans le sens de la flèche B pour prendre les positions montrées en traits pointillés.

L'extrémité du secteur 10 de la tige verticale forme piston fixe 11 assurant le déplacement du carter 7 dont l'extrémité supérieure 9 forme chambre de compression.

Ces vérins sont placés de part et d'autre du siège avant.

Les carters 7, 7' forment un cadre relié par les traverses 12, 13 sur lequel est tendue une garniture formant cloison 14.

Le siège avant 15 sur le dossier duquel est plaqué l'écran protecteur 14 comporte un lien 16 déclenchant l'émission de gaz sous pression 17 lorsque l'écran arrive en fin de course.

le tirette 18 déclenche la fermeture des portes, le signal visuel et sonore d'alerte 25 et éventuellement un émetteur de gaz défensif 17.

Sous l'effet de la double admission du fluide sous pression la cloison 14 prend la position 20, figure 4, lorsque la tige 5 prend la position 21 et l'agresseur est mis dans l'impossibilité d'accomplir son forfait par son immobilisation dans l'espace réduit 22.

La course des piston 5 et vérin 7 est réglable par les butées 2, 8.

Des soupapes d'échappement 23, 24 permettent de ramener le dispositif dans sa position normale fig 2.

Des housses décoratives peuvent dissimuler l'écran 14 dont la garniture peut être pare-balles.

Toutefois les formes, dimensions et dispositions des différents éléments pourront varier dans la limite des équivalents comme d'ailleurs les matières utilisées pour leur fabrication, sans changer pour cela la conception générale de l'invention qui vient d'être décrite.

REVENDEICATIONS

1° Dispositif de protection contre les agressions pour passagers situés à l'avant d'un véhicule assurant l'isolement complet de la partie du véhicule occupé par le chauffeur, l'immobilisation du ou des passagers arrière en même temps que le  
5 déclenchement d'alarmes ainsi que du verrouillage des portes arrière, se caractérisant par la combinaison de vérins horizontaux (1) de vérins verticaux (7, 7'), porte écran (14) et de commandes (16, 18) actionnées par la translation horizontale.

2° Dispositif suivant la revendication 1 se caractérisant  
10 sant par le fait que le vérin horizontal comporte une commande (4), une chambre de compression (2), une butée (3), une tige (5) avec coudage (6) dont l'extrémité forme le piston fixe (11) du vérin vertical (7).

3° Dispositif suivant la revendication 1 se caractérisant  
15 sant par le fait que le vérin vertical (7) comporte une butée de réglage (8), une tige (10) solidaire du piston fixe (11) et un carter coulissant dont la partie supérieure forme chambre de compression (9).

4° Dispositif suivant la revendication 1 se caractérisant  
20 sant par le fait que le siège avant (15) comporte un boîtier de commande (19) actionné par la tirette (18) en fin de mouvement translatif horizontal fermant ou ouvrant le circuit des alarmes (20), distributeur (21) et service des portes arrière, alors que la tirette (16) actionne l'ouverture du réservoir de fluide sous  
25 pression (16) en fin de mouvement translatif horizontal.

FIG 1

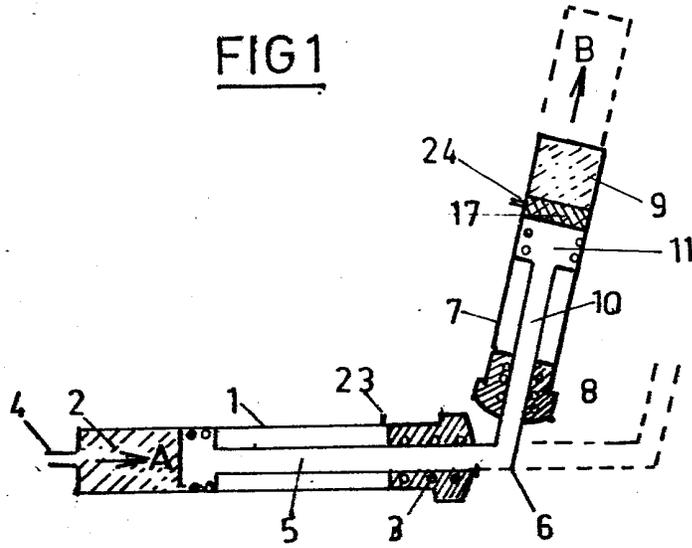


FIG 2

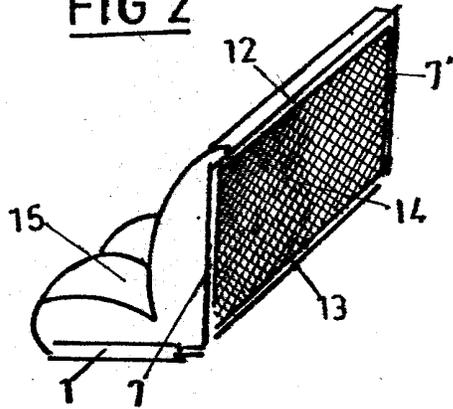


FIG 3

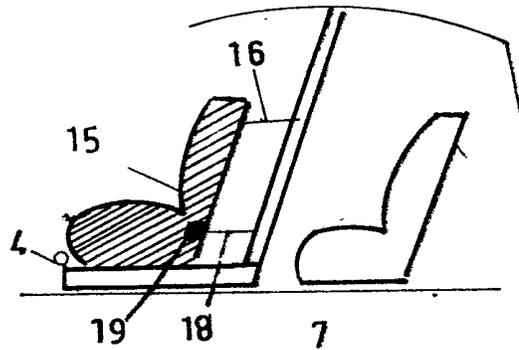


FIG 4

